

# LE BULLETIN MUNICIPAL



Volume 87

JUIN 2025

## *Prochaine assemblée municipale*

L'assemblée du conseil municipal aura lieu mardi 8 juillet 2025 à 19h00, au 568, rue Principale, à la salle Narcisse Tremblay.

## *Calendrier des assemblées ordinaires 2025*

Voici la date des séances ordinaires

Toujours le deuxième mardi du mois, ces séances auront lieu au 568, rue Principale à la salle municipale de Colombier, à 19h00.

8 juillet  
12 août  
9 septembre  
1 octobre  
11 novembre  
9 décembre

Exceptionnellement, l'assemblée du mois d'octobre est prévue le 1<sup>er</sup> octobre et non le 14 octobre, dû aux Élections municipales.

**BIENVENUE À TOUS**

## *Du nouveau à la bibliothèque municipale*

Les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale sont les mardis de 11h00 à 17h00, et les mercredis de 16h à 20h. Le numéro de téléphone pour rejoindre la responsable, madame Joanne Liard est le 418-565-3343, poste 107.



## COMPTE DE TAXES EN SOUFFRANCE

Nous désirons aviser tous les contribuables qui ont un compte de taxes en retard de plus d'un an dont aucune entente n'a été convenue avec la direction, ou si cette entente n'est pas honorée, ces comptes seront remis au conseil municipal lors de la séance de travail du mois d'août et acheminés à l'huissier.

**Il est donc, très important de communiquer avec la directrice générale, Madame Milaine Charron, afin de prendre arrangement.**

Comprenez bien que c'est toujours à contrecœur que nous en venons malheureusement à entamer des procédures contre des contribuables de notre municipalité. Veuillez croire que nous devons procéder de cette façon pour assurer une saine gestion et l'équité pour nos contribuables.

**Merci de votre bonne compréhension !**

---

---

## **BACS BLEUS ET VERTS – RAPPEL IMPORTANT**

**Le bac roulant bleu est dédié UNIQUEMENT aux matières recyclables :**



C'est-à-dire le papier et le carton, les bouteilles et pots en verre (de toutes les formes et couleurs), les boîtes de conserve, les canettes, les objets en aluminium (assiettes et feuilles d'aluminium), ainsi que les contenants et pots de plastique rigide portant les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7.



N'oubliez pas que la qualité des matières recyclables est compromise lorsque mélangée avec des ordures. De plus, des personnes au centre de tri seront en contact direct avec ces matières. Respectez les travailleurs et les efforts de vos concitoyens – **ne déposez pas de déchets dans le bac bleu.**

**Utilisez TOUJOURS votre bac vert ou noir pour les ordures ménagères**

**À chaque bac, ses matières !**

## **RÉCUPÉRATION DE DIVERS PRODUITS**

C'est le temps du raclage et du nettoyage de terrain. La municipalité vous rappelle que nous récupérons la vieille peinture de toutes sortes (latex, émail, antirouille), les vernis, dissolvants, etc. Nous récupérons également tous les tubes de silicone, de goudron, la vieille huile ainsi que les filtres à l'huile.



Vous devez rapporter ces produits au 111, rue Sirois à la caserne de pompier, et les déposer en avant du bac prévu à cet effet. L'inspecteur municipal les déposera dans le bac puisque l'on garde ce dernier sous clé par mesure de sécurité.

Veillez noter que la caserne de Saint-Marc-de-Latour (caserne 76) n'est pas

un centre de récupération pour vos vieille peinture, vernis, huile, etc. Nous vous rappelons que le centre de récupération est au 111 rue Sirois.

**Merci de votre habituelle collaboration !**

---

---

### RÉCUPÉRATION DE PNEUS

Certains gens déposent encore leurs pneus sur le bord des rues pensant qu'ils seront ramassés lors des collectes d'encombrant. Les pneus ne sont pas récupérés par les collectes, il faut les amener au 111 rue Sirois **SANS LES JANTES**, au dépôt de pneus.



Si vous avez connaissance qu'un contribuable dépose des pneus sur le site sans avoir enlevé préalablement les jantes, veuillez en informer la municipalité par téléphone au 418-565-3343, par courriel à [info@colombierhc.ca](mailto:info@colombierhc.ca).

Merci de votre collaboration !

---

---

### CLOCHE À VÊTEMENTS



La Municipalité de Colombier vous rappelle qu'une cloche à vêtements pour l'organisme le Nordest de Forestville est disponible derrière l'édifice municipal. Vous pouvez venir y déposer vos sacs de vêtements dès maintenant.

Merci pour votre geste de générosité.

## FRIGO COMMUNAUTAIRE



Un petit rappel du frigo communautaire situé dans les locaux de la municipalité, le service de frigo communautaire est **GRATUIT** pour tous. Simplement vous rendre au 568 rue Principale du lundi au vendredi de 8h00 à 17h.

N'hésitez pas à venir vous servir, le frigo est là pour tous ! Passez le mot, c'est gratuit.

Il est important de rappeler que ce service ne s'adresse pas uniquement au plus démunis, mais aussi pour lutter contre le gaspillage.

Chacun peut aussi contribuer au frigo communautaire, comme par exemple, ceux qui se font un jardin, peut prévoir une petite place de plus pour donner au frigo communautaire.

# Concours Maisons fleuries 2025

Le concours "Maisons fleuries" est de retour à Colombier pour une 9<sup>e</sup> édition. Comme lors de la dernière édition, nous procéderons par pige au sort pour déterminer les gagnants.

Tous les citoyens de Colombier, incluant les propriétaires de *résidence et de chalet ainsi que les locataires*, peuvent s'inscrire :

**5 prix de 200.00 \$**



## Comment participer ?

**Vous devez prendre une photo de vos arrangements floraux et remplir le formulaire ci-dessous.**

Veillez remettre votre formulaire ci-après dûment rempli avec votre photo à la municipalité de Colombier **avant le 5 septembre à midi**,

soit par la poste au 568, principale, Colombier (QC), G0H 1P0,

soit par courriel à l'adresse [mcharron@colombierhc.ca](mailto:mcharron@colombierhc.ca)

*En signant le formulaire d'inscription, vous acceptez qu'un employé de la Municipalité circule sur votre terrain pour vérifier vos arrangements floraux, si nécessaire.*

P.S. Si vous n'êtes pas en mesure de prendre de photos, n'hésitez pas à communiquer avec Milaine Charron au 418-587-8744 il me fera plaisir de les prendre pour vous. Pour plus d'informations, contactez-nous au 418-565-3343.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

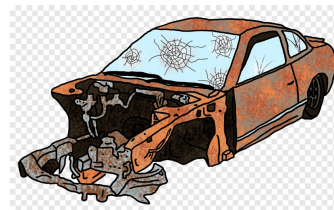
Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## CARCASSES D'AUTOS

À tous les propriétaires, qui désirent se départir de leurs vieilles carcasses, vous pouvez communiquer avec :

Récupération Brisson au 418-238-2191

Une lettre sera envoyée prochainement aux propriétaires qui ont une ou des carcasses d'autos sur leurs propriétés. Un délai sera accordé afin de laisser plus de temps pour se départir de ces vieilles carrosseries. Une fois le délai terminé, l'inspecteur municipal émettra un constat d'infraction pour un montant de 100.00 \$ et pouvant aller jusqu'à 500.00 \$ selon l'article 13 du règlement HCN-1013.



---

---

## FEU EN PLEIN AIR

Le Service des incendies désire faire un rappel de sécurité à tous les citoyens de Colombier concernant les feux extérieurs.

**IL EST OBLIGATOIRE** pour tout citoyen de se procurer un permis auprès de la municipalité. Celle-ci déterminera **selon l'indice d'inflammabilité (SOPFEU)** et la réglementation municipale si vous pouvez obtenir un tel permis.

### **Feux autorisés sans permis municipal :**

- Quand l'indice de feu est bas ou modéré et que les feux se font dans les contenants, tel : foyer, pierres, briques, contenant de métal. Nous vous invitons à visiter le site internet de la SOPFEU [www.sopfeu.ca](http://www.sopfeu.ca) afin de connaître l'indice d'inflammabilité de votre localité.

### **Feux interdits en tout temps**

Feux d'herbes, de feuilles ou de débris (broussailles) de matériaux de construction (pneus, contre-plaqué, bardeau d'asphalte, bois de construction). N'oubliez pas que, si vous allumez un feu et que la fumée incommode vos voisins, vous devez immédiatement l'éteindre, à défaut de le faire, ce sont les pompiers qui l'éteindront.



En terminant, si vous effectuez un feu sans avoir obtenu le permis obligatoire, vous être passible d'une amende selon le règlement en vigueur :

Toute personne physique qui contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et se rend passible d'une amende minimale de 300 \$ et d'une amende maximale de 1 000 \$ dans le cas d'une première infraction, et d'une amende minimale de 500 \$ et d'une amende maximale de 2 000 \$ dans le cas d'une infraction subséquente.

Toute personne morale qui contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et se rend passible d'une amende minimale de 600 \$ et d'une amende maximale de 2 000 \$ dans le cas d'une première infraction, et d'une amende minimale de 1 000 \$ et d'une amende maximale de 4 000 \$ dans le cas d'une infraction subséquente.

## **PROTÉGEZ VOTRE HABITATION**

La Municipalité de Colombier adhère au programme de prévention des mesures d'atténuation des risques liés aux incendies de végétation. Ce programme consiste à préparer la communauté afin de limiter les conséquences advenant un incendie de végétation. Sur la Côte-Nord, les feux de végétation peuvent se propager rapidement. Ils peuvent mettre en danger la sécurité de la population, des habitations et des infrastructures. En prenant des mesures pour atténuer les risques, vous pouvez réduire les conséquences et protéger votre propriété.

Vous pouvez vous procurer un dépliant au bureau municipal.

Dans la semaine du 23 juin, la SOPFEU sera sur le terrain afin de déterminer les risques.



## **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION OU RÉNOVATION**

**Il est très important** de rappeler aux citoyens l'importance de faire vos demandes de permis de construction / rénovation, en prévoyant un délai de réception **AVANT** de commencer vos travaux avec les permis appropriés.



Merci de votre bonne compréhension !

# Fête nationale du Québec à Colombier!

**LUNDI 23 JUIN EN SOIRÉE**

19 H 30 KEVIN CUMMINS CHANSONNIER  
22 H 00 FEUX D'ARTIFICE ET DE JOIE (SI PERMIS)

**MARDI 24 JUIN EN APRÈS-MIDI**

13 H DISCOURS PATRIOTIQUE HOMMAGE AU DRAPEAU  
PARADE DE CHARS ALLÉGORIQUES  
JEUX GONFLABLES, DE PÉTANQUE, DE GOLF, ETC.  
17 H SOUPER COMMUNAUTAIRE

**BIENVENUE À TOUS !**

**Parc des Sports rue Principale**



## MOT DE MADAME LA MAIRE

Chers citoyens et citoyennes,

Le printemps est bel et bien arrivé chez nous. Malheureusement, il apporte quelques désagréments, comme l'apparition des cours extérieures en désordre et détériorées. La Municipalité met beaucoup d'efforts à faire en sorte que notre village soit attrayant et attirant. Pourtant, certains ne comprennent pas l'importance de conserver leur cour propre.

C'est pourquoi le Conseil municipal a remis des dossiers à notre avocat pour les faire nettoyer, mais la justice prend du temps à régler chaque dossier. Nous demandons votre collaboration de voir à ce que votre terrain soit ramassé, sans encombrants, propre et fleuries.

La Municipalité a, pour la saison estivale, des projets pour le mieux-être de nos citoyens. Le **parc des Sports** avec ses jeux d'eau et surface multisport ; la **halte nature** avec stationnement sur le chemin de la rivière-Bersimis ; le site d'observation du **Marais Hickey** avec aire de repos et lunette d'approche ; les **sentiers pédestres** de l'Anse-à-Norbert, celui de la rue Sirois et les Ilets-Jérémie.

Il Y aura plusieurs événements où toute la population sera invitée à se rassembler au cours des prochaines semaines ;

Les 23 et 24 juin : les festivités de la **Fête nationale** à Colombier !

En juillet : **L'inauguration officielle** des belles réalisations de la Municipalité mentionnées au paragraphe précédent ;

En août : la **vente de garage** annuelle ;

En septembre : l'**hommage annuel aux bénévoles** de Colombier en même temps que la réouverture officielle de la bibliothèque municipale et une activité surprise Journée de la Culture 2025.

En terminant, je tiens à mentionner que le **projet du parc de jeux à Saint-Marc** continue de progresser : l'on est en attente de la MRC Haute-Côte-Nord pour qu'elle débloque des fonds pour soumettre une demande de subvention le plus rapidement possible !

Je vous souhaite un bel été.

Claire Savard  
Maire de Colombier



---

Rédaction du bulletin

Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière